

loi
Warsmann

Plafonnement de la facture en cas de fuite sur canalisations

La réglementation en cas de fuite après compteur

La loi Warsmann a été mise en place pour protéger les abonnés du surcoût lié à une consommation d'eau anormale consécutif à une fuite.

En cas de **fuite sur les canalisations privatives**, les abonnés peuvent bénéficier d'un plafonnement de leur facture d'eau correspondant au double de la consommation habituelle.

A noter que cette réglementation concerne seulement les locaux d'habitation avec des fuites d'eau sur les canalisations (tuyaux et accessoires annexes comme les raccords, les coudes, les vannes et les joints), pas celles des appareils domestiques, que ce soit la chasse d'eau qui fuit, le lave-linge, le chauffe-eau ...

Les conditions de plafonnement de votre facture sont consultables sur le site www.soiron.fr rubrique «Espace Abonné»

Vérifiez bien l'ensemble de vos installations et contrôlez la consommation indiquée par votre compteur d'eau pour éviter les fuites.

au
quotidien

Petit conseil contre le goût de chlore

L'eau du robinet présente parfois une odeur et un goût de chlore qui peut déranger. Ce goût est une des conséquences du traitement de potabilisation de l'eau. En effet, un peu de chlore injecté dans l'eau empêche le développement des bactéries dans les réseaux de distribution et garantit ainsi la qualité sanitaire de l'eau jusqu'à votre robinet.

Bien que cette odeur ou ce goût désagréable semble parfois être très prononcé, la quantité de chlore présente dans l'eau est extrêmement faible : une goutte de chlore pour 1 000 litres d'eau environ, soit 0,3 mg par litre. Cette dose maximale a été calculée (et réglementée) pour ne pas nuire à la santé des personnes.

Pour éliminer le goût de chlore dans l'eau, remplissez une carafe et placez-la au réfrigérateur quelques temps avant de la consommer



Contrat d'Assistance Réparations Fuites : attention aux démarches abusives

Les habitants du syndicat et même au-delà ont reçu en novembre dernier un courrier de la Générale des Eaux filiale de Véolia.

Pourtant régulièrement dénoncées par les associations de consommateurs, ces entreprises persistent à démarcher les foyers pour leur proposer des «contrats d'assistance» qui ne sont pas toujours très utiles.

Réfléchissez bien avant de souscrire à ce type d'assurance :

Vérifiez les conditions de prise en charge qui généralement ne s'appliquent qu'en cas de fuites sur canalisation que la loi Warsmann présentée ci-contre encadre déjà au niveau du plafonnement de la facture.

Vérifiez également que votre contrat d'assurance habitation ne couvre pas déjà ce type de sinistre.

A savoir : ces démarches ne dépendent en aucun cas de notre syndicat et les coordonnées de nos abonnés ne sont pas communiquées à d'autres organismes.

Conseil pratique :

Pour éliminer ce goût, il faut favoriser l'évaporation du gaz du chlore contenu dans l'eau. Pour cela il suffit de remplir une carafe d'eau et de la placer au réfrigérateur, quelques temps avant de la consommer.

En effet, le chlore est moins soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Quand la température de l'eau baisse, le chlore contenu dans l'eau se transforme en gaz et est évacué dans l'air.

Ainsi, en mettant l'eau au réfrigérateur, cette réaction chimique s'accélère et vous permet d'obtenir rapidement une eau sans goût et sans odeur.

numéro

02

Bulletin d'information du
Syndicat Intercommunal des
eaux du Soiron
Janvier
2015

INFORMATION Soiron



Station de production d'eau potable du Paradis à Batilly

contenu

édito du Président **P.1**

le prix de l'eau 2015 et les
composantes de la facture **P.2 P.3**

solutions contre les fuites
et le chlore **P.4**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SOIRON

31 rue des Pivoines
CONFLANS-EN-JARNISY
B.P. 8
54801 JARNY CEDEX

CONTACT

Tél : 03 82 33 11 46
Fax : 03 82 33 13 00

Ouverture du lundi au
vendredi de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30 (fermeture
le vendredi après-midi)

SERVICE ASTREINTE

En cas d'urgence,
intervention 24h/24 - 7j/7
03 82 33 11 46 (serveur
vocal avec transfert vers le
personnel d'astreinte)

SITE INTERNET

www.soiron.fr

Chers abonnés,

Comme chaque début d'année, voilà le temps venu de dresser le bilan de l'année passée et de prendre les meilleures résolutions pour celle à venir.

Malgré le déficit de trésorerie rencontré, nous avons décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de la prospective votée en 2012.

Cette promesse respectée nous a obligé en 2014 à réorganiser les services, à lisser et hiérarchiser les travaux à venir. En 2015, la priorité sera donnée à la rénovation, à la mise en sécurité du site de pompage de Batilly, cœur de notre réseau de distribution. Concernant l'assainissement, la priorité sera donnée aux études de réalisation des systèmes de traitement des communes inscrites par l'Agence de l'Eau au PAOT - Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé : (Friauville ; Hannonville ; Puxieux ; Sponville ; Xonville).

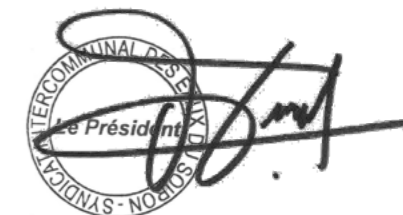
Je dois dire que le travail d'équipe de l'ensemble des élus délégués au Syndicat des eaux du Soiron a permis à chaque étape, en commission, en bureau ou en assemblée générale de travailler rapidement, efficacement et dans la transparence totale. Je remercie chacun d'entre eux pour leur degré d'implication et d'investissement.

Le Soiron c'est 44 communes représentées par 88 délégués élus, mais c'est aussi 26 agents qui chaque jour s'investissent afin que l'eau coule à nos robinets.

Un grand merci à ces femmes et à ces hommes qui dans une période de changement ont su s'adapter en continuant de s'impliquer totalement pour l'intérêt du syndicat.

Au nom du conseil syndical et en mon nom personnel, je souhaite à chacun d'entre vous, à ceux qui vous entourent et qui vous sont chers, une merveilleuse année 2015. Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité.

Christian GUIRLINGER,
Président du Syndicat
Intercommunal des eaux du Soiron



soiron
SERVICE PUBLIC
DE L'EAU

Prix 2015

Le prix des services de l'eau et de l'assainissement 2015

Maîtriser le prix

Retrouver une situation financière saine sans impacter le prix, tel est l'objectif poursuivi par la nouvelle équipe d'élus du Soiron.

Aujourd'hui le prix de l'eau et le prix de l'assainissement sont strictement maîtrisés. Ils s'inscrivent dans une prospective financière. Cela permet le financement des travaux indispensables au bon fonctionnement des services et à la mise aux normes de l'assainissement.

Les composantes du prix de l'eau et de l'assainissement

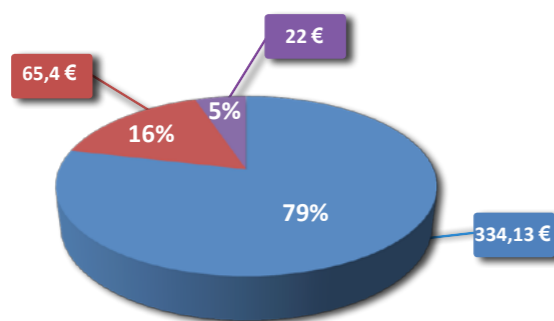
Si la ressource en eau est gratuite à l'état naturel, tous les travaux nécessaires pour la trouver, la capter, la pomper, la purifier, la transporter jusqu'aux habitations... puis la récupérer, la nettoyer des pollutions domestiques, industrielles et agricoles, et enfin la rendre au milieu naturel ont un coût. C'est pourquoi il vaut mieux parler du prix du service de l'eau plutôt que du prix de l'eau.

En France, ce prix est décidé selon le principe « l'eau paie l'eau ». Les consommateurs supportent par leur facture d'eau la quasi-totalité des dépenses liées aux coûts de fonctionnement des équipements et aux investissements nécessaires à la gestion de leur service d'eau ou d'assainissement.

Le découpage de la facture annuelle type de 2015

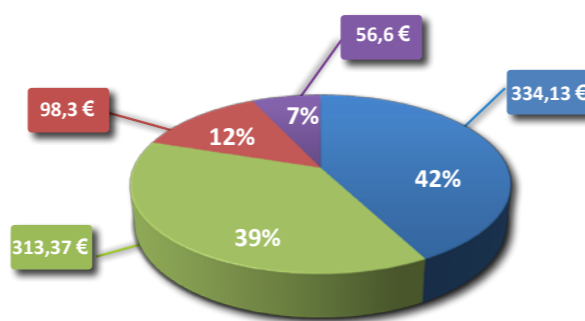
COMMUNES EAU POTABLE

Répartition du prix de l'eau sur la base d'une facture totale annuelle de 421,5€ pour une consommation moyenne de 120m³ (consommation annuelle moyenne pour un foyer de 4 personnes)



COMMUNES EAU ET ASSAINISSEMENT

Répartition du prix de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture totale annuelle de 802€ pour une consommation moyenne de 120m³ (consommation annuelle moyenne pour un foyer de 4 personnes)



■ EAU ■ ASSAINISSEMENT ■ TAXES AGENCE DE L'EAU ■ TVA

Car, maîtriser le prix de l'eau et de l'assainissement ne veut pas dire reporter les investissements sur les générations futures.

Gérer un syndicat c'est programmer les investissements, anticiper les dossiers. La politique de renouvellement des équipements doit sans cesse être travaillée afin que le service rendu soit en phase avec le coût supporté par l'abonné.

Le prix du service de l'eau comprend quatre grandes composantes :

- **distribution de l'eau potable**
(part fixe + la part variable en fonction des m³ consommés)
- **assainissement des eaux usées**
(part fixe + la part variable en fonction des m³ consommés)
- **taxes de l'Etat (TVA)**
5,5% sur la partie eau potable et 10% sur la partie assainissement
- **les redevances de l'Agence de l'eau**
l'Agence de l'eau Rhin/Meuse, perçoit les redevances « préservation des ressources » ; « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux de collecte » pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau. Elle subventionne également, grâce à ces redevances, les collectivités et les industriels en équipements de dépollution des eaux usées,... (les taux appliqués à chaque commune sont consultables sur internet www.soiron.fr)

Comparatif du prix de l'eau avec les syndicats voisins (prix 2014) Sur la base d'une facture type de 120m³ *

	HEMOCOURT	JOEUF	AUBOUE	FRIAUVILLE	SAINT MARIE	PUXIEUX	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY	BRIEY	JARNY
EAU	SAUR		SOIRON		SIEGVO		VEOLIA		VEOLIA		VEOLIA
Abonnement /an HT	45,69	27,81	33	33	16,81	16,81	24,96	32,18	24,96	27,82	85,2
consommation prix m ³ HT	2,0078	0,9320	2,4300	2,4300	0,9356	0,9356	2,0874	2,2828	2,0874	3,0523	1,5509
Taxe AERM (pollution domestique)	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,4070	0,407
Redevance préservation ressources	0,0531	0,0645	0,1500	0,1500	0,0725	0,0725	0,0967	0,0620	0,0967	0,0000	0,1432
facture 120 m ³ HT	341,8380	196,2300	391,4400	391,4400	186,6160	186,6160	335,8920	362,3960	335,8920	442,9360	337,3320
Facture 120m ³ TTC (TVA 5,5%)	360,64	207,02	412,97	412,97	196,88	196,88	354,37	382,33	354,37	467,30	355,89
ASSAINISSEMENT	ORNE AVAL		SOIRON		SOIRON		ORNE AVAL		CRW		SIAJ
Part Fixe Assainissement (abonnement/an) HT	0	0	0	52,71	0	52,71	0	0	0	14,58	0
Redevance assainissement HT	1,63	1,63	1,63	1,98	1,63	1,98	1,63	1,63	1,63	2,0063	1,123
Taxe AERM (modernisation réseaux)	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274
facture 120 m ³ HT	228,48	228,48	228,48	323,19	228,48	323,19	228,48	228,48	228,48	288,216	167,64
Facture 120m ³ TTC (TVA10%)	251,33	251,33	251,33	355,51	251,33	355,51	251,33	251,33	251,33	317,04	184,40
TOTAL FACTURE 120m³ TTC	611,97 €	458,35 €	664,30 €	768,48 €	448,21 €	552,39 €	605,69 €	633,66 €	605,69 €	784,34 €	540,29 €

* L'INSEE a déterminé une consommation de référence nationale pour un « abonné domestique » (représentant un ménage de 3 à 4 personnes) d'une valeur de 120 m³.



Les facteurs de variation du prix de l'eau

Il est tout à fait normal de constater une variabilité générale du prix de l'eau sur le territoire même localement, car ce prix est établi à partir de nombreuses variables qui sont différentes d'un service de l'eau à l'autre :

- La nature de la ressource :**
source, cours d'eau, nappe souterraine - son accessibilité et sa disponibilité implique des moyens techniques de captage de l'eau plus ou moins poussés.
- La nature de la zone :**
zone urbaine ou rurale, zone avec des dénivelés et l'étendue des zones à desservir impliquent des investissements différents (48 m de canalisation par habitant en zone rurale, 5 m en milieu urbain)
- La qualité de la ressource :**
le degré de pollution de l'eau, sa teneur en minéraux ... impliquent des moyens de traitement plus ou moins lourds pour atteindre la même qualité d'eau distribuée
- Le choix des investissements :**
les travaux d'entretien et de modernisation ; les matériaux et techniques utilisés ; conditionnent le montant des investissements nécessaires au fonctionnement des services
- La fragilité du milieu récepteur :**
les procédés de traitements des eaux usées peuvent être plus poussés et donc plus coûteux dans certaines zones où l'environnement est à protéger.
- La qualité des services :**
délais d'intervention, gestion de l'abonné : les moyens humains et techniques investis déterminent la qualité des services
- Le choix de la collectivité :**
la gestion en régie directe du service public ou la délégation à une société privée modifie la structure tarifaire

3,39 €/m³ TTC
d'eau et d'assainissement en moyenne en France, en 2008.
Source : SOeS-SSP, Dernières Enquêtes Eau 2008 (Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques)

1 m³ = 1000 L

L'historique de vos factures et consommations est consultable dans votre espace abonné sur le site www.soiron.fr
Mot de passe de connexion en haut de votre facture.